



Echanges et annonces pour la protection des agriculteurs : Le Président de la République française sur le stand de la MSA

Bobigny, 22 février 2020

La MSA a accueilli le Président de la République française pour un échange sur le mal-être agricole. Après que Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA, ait proposé la création d'une commission interministérielle sur la prévention du mal-être agricole, le chef de l'Etat a annoncé la mise en place d'une mission parlementaire ad hoc confiée au député Olivier Damaisin.

L'échange d'une quinzaine de minutes a permis d'évoquer les difficultés du monde agricole sur lesquels la MSA est fortement engagée.

Pascal Cormery a proposé au Président de la République de mettre en place une commission interministérielle sur la prévention du mal-être agricole. Cette proposition rejoint l'annonce faite par le chef de l'Etat, durant cet échange, de confier une mission parlementaire à Olivier Damaisin, député de la 3^e circonscription de Lot-et-Garonne.

Pascal Cormery précise : « Depuis plusieurs années, la MSA, le régime de protection sociale agricole, agit pour prévenir et accompagner le mal-être des agriculteurs. Face à la gravité des situations vécues, il est de notre responsabilité collective d'aller encore plus loin. C'est pourquoi j'ai proposé au Président de la République de mettre en place une commission interministérielle qui pourra s'appuyer sur l'expertise et la capacité d'innover de la Msa ».

La création de cette commission interministérielle est la quatrième proposition du Livre blanc de la MSA, « Cohésion des territoires : 20 propositions pour agir » qui sera diffusé lundi 24 février.

À propos de la MSA

La MSA, deuxième régime de Sécurité sociale, en France, assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.